

Au fil de la Presqu'île, le Jaguen..

Plus de 3 mois se sont écoulés depuis le numéro 2 du « Au fil de la presqu'île », mais entre-temps, vous avez pu lire le bulletin « le Jaguen » qui est sorti le 21 avril. Pour la grande majorité d'entre vous, vous l'avez eu dans votre boîte aux lettres. Cette traditionnelle distribution chez vous - si la maison est habitée, et si la boîte aux lettres le permet- nécessite une grande mobilisation, puisque plus de 800 bulletins ont été distribués, par quelques 12 bénévoles. Un très grand merci à eux ! *Au fil de la presqu'île*, demeure une lettre d'information ponctuelle ; son circuit de distribution ne change pas: mise à disposition à la mairie, chez les commerçants, à l'office de tourisme, la Poste, sur Panneau Pocket et sur le site de la mairie.

Panneau Pocket

Vous souhaitez être informé(e) encore plus vite ? **Téléchargez l'application Panneau Pocket** (via Google Play ou Apple Store) sur votre smartphone ou tablette, recherchez saint-jacut-de-la-mer. ou 22750 et recevez toutes les actualités en temps réel. À ce jour plus de 600 personnes suivent les actualités de Saint-Jacut de cette façon.

Résultats du concours photos de saint Jacut sous la neige:

Après la réception de 110 photos, tous les clichés ont été « anonymisés » pour être présentés au comité de sélection qui se met en place, avec la participation des enfants de l'école (du CE au CM); encore un peu de patience et vous pourrez découvrir les clichés retenus lors de l'exposition dans le bourg.



Actualisation du calendrier des festivités été 2021

La crise sanitaire et les mesures de restriction associées ont bousculé la programmation initiale (3 évènements ont été annulés).

Nouvelle actualisation du planning, mais toujours sous réserve des mesures sanitaires en vigueur au jour J:

Juin:

21 juin, fête de la musique, place Landouar et bourg;

Juillet:

3 et 4 juillet, festival de Presqu'île en poésie "La houle des mots » ;

8, 13 et 15 juillet Théâtre par l'Echo des Ebihens;

14 juillet, feu d'artifice et bal populaire;

17 juillet, Fête au camping municipal (association des mobile-home)

18 juillet, vide-grenier à la Banche (Comité des fêtes)

20 juillet, journée découverte Astronomie

Août:

1er août: commémoration Forces Françaises de l'Intérieur

10,12,19 et 28 août: Théâtre par l'Echo des Ebihens;

12 août, Fête au camping municipal (association des mobile-home)

14, fête au village, camping (Comité des fêtes)

15 août, hommage aux marins péris en mer

18 août, balade aux flambeaux vers les Ebihens (Comité des fêtes)

22 août, vide-grenier à la Banche (Comité des fêtes)

Juillet et août:

exposition « les formes dans la nature »,) ainsi que « Saint Jacut sous la neige », sur l'espace public (bourg, la Banche ...);

De **juin à août**, le Club Nautique organise des régates <http://www.cn-saintjacut.com/programme-inscription>

De **juillet à septembre:** la Pétanque jaguine organise chaque vendredi le challenge d'été (13H30-18H00)

Graines de fleurs : vous pouvez encore venir chercher à la mairie des sachets de graines pour fleurir pieds de mur et parterres visibles de l'espace public;

Commerces, associations...

- -dans les locaux de l'ancienne crêperie Fleur d'Ajonc, Céline vous accueillera dans ce lieu mythique à compter de la mi-juin : **Grains de café, 81 Boulevard du Rougeret** (fabrication maison de petite restauration salée, sucrée ...) pour en savoir plus 06 19 49 54 14 Facebook : lesgrainsdecafe22
- -Ré-ouverture des terrasses cafés-restaurants, et des commerces de détail depuis le 19 mai, selon les règles sanitaires en vigueur. Retrouvez tous les commerces, artisans et prestataires de service sur le site de la mairie <https://www.mairie-saintjacutdelamer.com/services-et-commerces/>
- Village-Rivages : depuis début mai vous pouvez découvrir les Totems et les bancs d'observation sur 7 sites, où l'histoire de St Jacut vous est contée.
- LWNF: journées « Plantes, » rue des Bourgneufs (en face du camping des Hotieux): 5 juin 14h19h , le 6 juin 10h-15h

N'oubliez pas :

- Elections départementales et régionales les 20 et 27 juin; L'inscription sur les listes est close , sauf cas particulier (se renseigner en mairie).
Pour donner procuration:
<https://www.interieur.gouv.fr/Elections/Comment-voter/Le-vote-par-procuration>.
- *les chevaux, et les chiens -même tenus en laisse-, sont interdits sur les plages.*
- Le port du masque reste obligatoire dans les commerces, lieux publics, aux abords école, EHPAD, sur le marché ainsi qu'à l'extérieur lors de rassemblements de 10 pers.

Infos pratiques: mise à jour

- Le nouveau numéro de téléphone du **cabinet médical**: 02 21 61 00 61
- La **pharmacie** passera aux horaires d'été le 1er juillet : lun-ven 9h13h 14h19h sam 9h12h30-14h17h
- **Mairie**: retour aux horaires habituels:
Lundi , mardi, jeudi, : 9h - 12h et 14h - 17h
Mercredi : 9h - 12h;
Vendredi: 9h12h ; après-midi 14h17h:
permanence téléphonique uniquement

Circulation et stationnement, saison-été 2021

Suite à l'expérimentation de l'été dernier et l'enquête auprès des Jaguens, la municipalité va mettre en place pour cet été un plan de circulation et de stationnement, afin de répondre le mieux possible à trois objectifs :

- Faciliter l'accès de tous aux commerces de la Grande Rue :piétons, vélos, deux roues, voitures mais aussi fauteuils roulants et poussettes
- Diminuer pour l'été la présence des voitures dans le cœur de Bourg pour que les autres usagers puissent en profiter pleinement et plus sereinement.
- Compenser les places perdues dans la grande Rue par de nouveaux espaces de stationnement.

Concrètement :

La place Landouar sera fermée à la circulation et au stationnement du 1 er Juin au 15 Septembre. Les riverains pourront y accéder par la place de la Douane.

La grande Rue : du 28 juin au 29 août, le stationnement se fera uniquement sur la zone bleue (*emplacement marqué en bleu au sol*). Il sera autorisé pour une durée d'**une heure de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00, 7 jours sur 7**. Cela permettra à chacun de s'arrêter pour charger ou décharger sa voiture, accéder facilement aux commerces. En dehors de ces horaires la durée ne sera pas limitée, il faudra néanmoins **respecter les emplacements**. Nous avons en effet choisi d'espacer le stationnement des véhicules de façon à « aérer la rue » pour que les piétons, les poussettes, les fauteuils roulants puissent circuler entre les stationnements.

Même si la zone de rencontre permet une **circulation des vélos** en double sens, elle sera **interdite dans le sens de la descente** pour la sécurité de tous.

La rue du Châtelet, depuis la place Bettaux vers le boulevard du Rougeret sera mise en sens unique. L'aménagement de stationnements en chicanes devra permettre d'abaisser les vitesses et de créer entre 15 et 20 places.

Aires de stationnement:

Les **parkings de la Pissotte et du « Terrier »** ont été réaménagés pour un rangement en « bataille » pour gagner des places. Le **terre-plein devant la caserne de pompiers** -transférée à Beaussais sur mer- sera autorisé au stationnement.

Square du Châtelet :

Une demande d'échange de terrain autour du square du Châtelet est en cours d'examen. Avant même que le sujet ait pu être présenté et soumis à la décision de la population, un collectif s'est constitué, demandant le retrait du projet. Une délégation de ce collectif sera reçue prochainement, et vous serez TOUS tenus informés des suites données à cette demande.



